



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Municipalité de Montcerf-Lytton

Conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec, AVIS est donné par le soussigné, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Montcerf-Lytton, que le conseil municipal procédera à l'adoption du budget 2025 ainsi que du programme triennal d'immobilisations lors de la séance ordinaire qui se tiendra :



Mardi 6 mai 2025 à 19 h 00



À la salle du conseil municipal, située au 18, rue Principale Nord, Montcerf-Lytton (Québec)

Lors de cette même séance, le règlement de taxation pour l'exercice financier 2025 sera également présenté pour adoption.

Donné à Montcerf-Lytton, ce 25 avril 2025.

Yannick Perreault

Directeur général / Greffier-trésorier

Municipalité de Montcerf-Lytton